



SUD éducation Aix Marseille

aix-marseille@sudeducation.org

SUD éducation 04 admin@sudeduc04.org

SUD éducation 05 contact@sudeduc05.org

SUD éducation 13 sudeduc13@sudeducation.org

SUD éducation 84 syndicat@sudeducation84.org

Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique,

Alors que nous nous réunissons quelques jours à peine après la journée internationale de l'éducation et des voeux de notre ministre, il est sans doute des moments, au-delà des annonces gouvernementales, des circulaires et des actualités, où nous devons prendre le temps de revenir à l'essentiel : "le sens de nos missions" * à tousTES.

"Il y a des périodes où les repères vacillent" * :

- "où la configuration géopolitique" * inquiétante voit notamment des États se taire face à des pratiques génocidaires toujours en cours et à une situation humanitaire insoutenable dans la bande de Gaza et préférer débattre des moyens de museler toute critique de l'État à l'origine de ce génocide ;
- "où certains discours veulent" * réduire "chacunE à une origine ou à une identité particulière" ;
- "où l'individualisme effréné est nourri, tant par le marketing de soi des réseaux sociaux" *, que par l'injonction répétée à la construction d'un parcours scolaire à soi
- où ce parcours scolaire est jugé jour après jour à l'aune des succès et des échecs que chacunE aura face à des examens, des concours et à l'orientation professionnelle
- où la réussite individuelle se mesurera finalement aux débouchés professionnels et l'employabilité qui résultent de cette orientation

"Dans ces moments, la tentation est grande de céder au repli". Mais user de formules grandiloquentes et invoquer tour à tour « les ténèbres » *, « les lumières de l'esprit humain » *, « des éléments d'éternité » *, « le fil qui retient le cerf-volant » * ou les « sentinelles de la raison » * n'émeut et ne leurre aucun des personnels qui, au quotidien, sont avec les élèves. L'Éducation nationale et "la République ne devraient jamais assigner ses élèves et ses personnels à leur origine" * et culture supposées, à leur milieu social, à leur genre, à leur handicap. Bien au contraire, elles devraient tout faire pour combattre les dominations et les violences que ces assignations racistes, classistes, sexistes et validistes produisent.

Plutôt que nous perdre dans des phrases creuses et par trop générales (malgré une syntaxe parfaite nous dit chatGPT!), plutôt que des effets d'annonce sur des plans pour 800 collèges, parlons de ce que vivent les personnels et les élèves dans nos écoles, collèges, lycées. Parlons de ce "avec quoi" le ministère nous demande de travailler pour remplir nos « missions ». Face aux manques de notre institution, voyons ce que le gouvernement propose pour y mettre fin.

Cette année comme les précédentes, de nombreuses équipes ont déjà fait remonter aux services académiques, dans les DSDEN et au Rectorat, les besoins qui sont les leurs en termes de postes. Les besoins sont urgents. Dans les écoles, les collèges et les lycées de notre académie, nous manquons d'enseignantEs, d'enseignantEs spécialiséEs, de CPE, de PsyEN, d'assistantes sociales, d'infirmières et de médecins scolaires, de personnels AED, et AESH, de personnels administratifs. SUD éducation revendique un plan urgent et massif de recrutement de personnels titulaires pour les établissements scolaires.

Face à cela, le gouvernement impose un budget austéritaire qui conduit à 3256 suppressions de postes d'enseignantEs « sentinelles de la raison » au niveau national.

3256 enseignantEs en moins alors que le budget pour l'armée gonfle lui démesurément et qu'avec lui les initiatives de militarisation et d'embigadement de la jeunesse se poursuivent.

76 suppressions nettes pour l'académie alors même que nous pourrions profiter de la baisse tendancielle de la démographie pour réduire, année après année, le nombre d'élèves par classe, dont la diminution est indispensable à l'amélioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage de tousTES les élèves, notamment et surtout les élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour SUD éducation, il s'agit d'un des principaux critères pour permettre à une école réellement inclusive et capable d'accueillir tousTES les élèves de pouvoir se réaliser.

76 suppressions nettes pour l'académie, c'est autant et même tellement plus de situations de non respect des droits des collègues que nous défendrons:

- le droit à être remplacéE que l'on soit malade, en formation, ou convoquéE comme représentantE des personnels à une instance tel qu'un CSA académique
 - le droit au respect des préconisations médicales comme un aménagement de poste, un temps partiel thérapeutique ou un congé longue maladie
 - le droit à la mobilité ou au temps partiel
 - le droit à la formation continue, aux congés de formation
- etc...

Les manques et suppressions de postes dans les services administratifs rendent infernaux la gestion de tant de dossiers en souffrance et remettent en question l'accès de tous les personnels à leurs droits : comment est-il possible que des collègues attendent des mois pour avoir une réponse sur un problème de paie ? Comment est-il possible qu'un personnel de la DSDEN des Bouches-du-Rhône réponde au téléphone "nous avons ordre de ne plus répondre

aux syndicats" ? Comment est-il possible que le service départemental de l'école inclusive du Vaucluse conseille aux collègues AESH de se désinscrire des listes syndicales pour nettoyer leurs boîtes professionnelles ?

À cela s'ajoutent et perdurent des **méthodes de management sur le terrain que nous qualifions de toxiques**. Que ce soit un chantage au renouvellement du contrat pour taire une problématique de santé publique, un changement d'emploi du temps qui remet en cause la poursuite d'un cursus universitaire ou des convocations à l'avenant par les services RH de la DSDEN des Bouches-du-Rhône d'enseignantEs et/ou de directeurTRICEs d'école qui auraient, par courrier et par voie hiérarchique, dénoncé des manques de moyens sur un groupe scolaire situé en zone d'éducation prioritaire, ces pratiques autoritaires font mal. Elles anéantissent des agentEs et/ou des équipes. Les mêmes que notre ministre qualifie de "figures fondatrices et bâsseurs de notre avenir commun". SUD éducation dénonce ces pratiques comme autant de facteurs de souffrance au travail et porte au contraire un projet d'école autogestionnaire émancipateur et respectueux de tousTES.

M. le Recteur, alors que nous devons aujourd'hui étudier la ventilation d'une dotation sur laquelle le Rectorat n'a pas la main, il serait trop facile de renvoyer l'ensemble de ces problématiques à des arbitrages gouvernementaux sur lesquels vous n'auriez aucune prise.

Vous et vos services avez les moyens de prendre des décisions tant pour agir sur les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves, que **pour lutter contre les multiples assignations et discriminations dénoncées par le ministre dans son courrier**.

- **Sur le manque de personnels**, les postes vacants et les absences non remplacées : quels sont les moyens mis en oeuvre par le Rectorat pour pallier aux difficultés de recrutement ? Pour prévenir les risques professionnels et protéger les personnels qui sont toujours sur le terrain et ne manquent pas d'être misEs en difficulté par la surcharge de travail et de tension que génèrent l'incapacité de l'administration à remplacer les personnels absentEs ? Comme trop souvent, plutôt que de s'interroger sur les raisons du manque d'attractivité de nos métiers (salaires, conditions de travail), ce sont sur les personnels remplaçants (brigades et TZR) que reposent la mission de compenser ces failles : élargissement des zones de remplacement, fusion des différents types de brigade ou affectation des TZR après celle des personnels contractuelLES (contractuelLES pour lesquelLES on demande la titularisation). SUD éducation dénonce le peu de considération de l'administration pour les personnels remplaçants (et s'inquiète des conclusions qui pourraient être tirées du groupe de travail sur les TZR qui a été annoncé lors des dernières discussions sur les lignes de gestion.)
- **Les AED et les AESH** font partie des personnels les plus précaires de l'Éducation nationale. Alors même que SUD éducation revendique la titularisation sans conditions de ces personnels et la création de corps d'éducateurTRICE scolaire pour les AED et d'éducateurTRICE scolaire spécialiséE pour les AESH, le Rectorat pourrait d'ores et déjà

agir par des mesures depuis longtemps réclamées par les organisations syndicales comme :

Aucune de ces mesures n'est révolutionnaire. Toutes sont permises par la règlementation en vigueur.

- le bénéfice des jours de fractionnement
- la succession de contrats de 1, 2 et 3 ans pour les AED et un passage en CDI par principe au bout de 6 ans de contrats
- l'instauration d'une grille d'avancement pour les AED
- la fin des périodes d'essai à 53 jours pour les nouveaux contrats AED
- la constitution de brigades de remplacement AED et AESH
- la majoration des heures du soir, des week-ends et jours fériés pour les AED qui travaillent sur ces créneaux et jours-là
- **La question du validisme structurel dans notre institution** comme dans la société est également un problème sur lequel il est nécessaire d'avancer et les réponses apportées sur les situations pour lesquelles nous avons alerté les différents services du rectorat sont, à l'heure actuelle, de nature à perpétuer les discriminations. **SUD éducation vous a alerté sur la situation d'un élève, Sofiène, dont les sanctions sont à nos yeux disproportionnées, infondées et discriminatoires.** Au-delà de sa situation individuelle pour laquelle nous attendons encore des réponses urgentes concernant son dossier d'orientation, M. le Recteur, il est nécessaire de dire à l'ensemble des enseignantEs et personnels amenéEs à surveiller et/ou corriger des épreuves que signaler un soupçon de fraude à l'intelligence artificielle peut conduire à condamner les élèves en question à perdre deux années de leur vie et l'ensemble de leur projet d'orientation!

Il faut leur dire que les élèves en situation de handicap pouvant, pour cette raison, bénéficier d'un ordinateur, sont sur-représentéEs dans les signalements et les sanctions prises par les commissions disciplinaires.

Il faut leur préciser que même si rien n'oblige l'administration à convoquer unE spécialiste de la discipline incriminée dans ces commissions, un décalage entre ce qui est écrit dans une copie et ce qui est (mal) dit par un élève deux mois après son épreuve devant 10 adultes pourra être un motif de sanction. Qu'unE élève soupçonnéE n'est pas tenuE de s'exprimer à l'oral devant la commission mais que ses difficultés à le faire, y compris s'il ou elle est en situation de handicap, pourra justifier une sanction.

Il faut les informer que les sanctions peuvent annuler tout ou partie des notes du contrôle continu et remettre en question l'ensemble des évaluations faites par les professeurEs des élèves pendant parfois plusieurs années.

Il faut assumer la violence des sanctions prises et l'impossibilité pour qui que ce soit d'effectuer un recours rapide contre les décisions de ces commissions.

Il faut leur dire que ces signalements initiaux peuvent conduire - in fine - à de graves conséquences pour la santé physique et mentale des élèves, qu'iELs soient en situation de handicap ou non, et que l'administration s'en moque. **SUD éducation dénonce cet état de fait et vous demande, M. le Recteur, en plus de répondre favorablement à notre demande sur la situation que nous portons, d'engagerurgemment un travail sur la question de l'évaluation des élèves en général et des personnels de l'académie en situation de handicap en particulier.**

Tous ces sujets sont liés à la question des moyens. Maintenir une austérité budgétaire dans l'éducation va à l'encontre des enjeux sociaux fondamentaux qui concernent les élèves d'aujourd'hui et ne permettra jamais de tendre vers un service public d'éducation qui garantit le respect des droits des usagersEREs ni ceux des personnels qui y travaillent. Une autre école est possible. Les syndicats

SUD éducation de l'académie d'Aix-Marseille appellent à se mobiliser pour obtenir les moyens qui ne nous sont pas donnés et soutiendront l'ensemble des luttes qui naîtront dans ce but.

***Extraits de la « Lettre aux professeurs » du ministre Edouard Geffray envoyé à tousEs les enseignantEs le 22 janvier 2026**